

Agence de l'eau Rhin • Meuse

Classes d'eau MÉTIERS



Apprendre, se souvenir, s'impliquer

Classes d'eau MÉTIERS

Apprendre, se souvenir, s'impliquer

Les classes d'eau « Métiers » une manière originale et motivante de contribuer à la préservation de l'eau et de l'environnement en classe et dans son futur métier

> Qu'est-ce qu'une classe d'eau « Métiers » ?

C'est un projet pédagogique d'éducation à l'eau et à l'environnement (projet pluridisciplinaire à caractère professionnel, projet dans le cadre de l'éducation à l'environnement vers un développement durable, éducation civique juridique et sociale,...) élaboré par le/les enseignant(s) visant à une meilleure connaissance des enjeux liés à l'eau, des pollutions générées, des solutions collectives et professionnelles.

Le projet propose un fil conducteur et des activités variées sur la thématique « eau » : recherches documentaires, observations, enquêtes, expériences, sorties locales, visites, rencontres avec des professionnels, travaux d'élèves, expositions....

Il se décline librement au cours de l'année scolaire selon un calendrier et un budget prévisionnels joints au dossier de candidature.

> A qui s'adressent les classes d'eau « Métiers » ?

Elles s'adressent en priorité aux élèves des filières du bâtiment, du travail du bois, des industries graphiques, du secteur productique, maintenance et électronique, hygiène et environnement et métiers de l'alimentation dans les établissements scolaires du bassin Rhin-Meuse suivants :

- lycée professionnel
- centre de formation des apprentis
- lycée polyvalent
- lycée technologique
- établissement régional d'enseignement adapté

Tous les niveaux de classes sont éligibles.

> Quel concours de l'agence de l'eau Rhin-Meuse ?

Si votre projet est retenu après validation conjointe entre l'agence de l'eau et l'autorité académique dont vous dépendez (DAET), l'agence de l'eau apportera une contribution financière forfaitaire de 600 euros couvrant les dépenses liées au projet : frais de visite, transport, petit matériel, intervenants....

Cette aide financière est attribuée pour une classe. Un établissement pourra bénéficier de 3 subventions maximum, et lorsque le budget le justifiera. L'agence de l'eau Rhin-Meuse mettra également à votre disposition sur son site internet des ressources adaptées sous la forme d'une liste de références « eau et métiers » et des supports pédagogiques.

Des contacts avec des professionnels pourront être recherchés.

> Vous êtes intéressé par les classes d'eau « Métiers », comment faire ?

1. Vérifiez tout d'abord que la commune d'implantation de votre établissement est éligible aux projets classes d'eau "Métiers". La liste est disponible sur www.eau-rhin-meuse.fr ou au 03 87 34 46 23 (secrétariat classes d'eau)

2. Pour vous inscrire, demandez le dossier de candidature à la classe d'eau «Métiers»

- à Marie-Noëlle Wirtz, chargée d'éducation à l'eau et à l'environnement à l'agence de l'eau Rhin-Meuse.
03 87 34 48 10, marie-noelle.wirtz@eau-rhin-meuse.fr
- www.eau-rhin-meuse.fr où vous pourrez télécharger les documents.

3. Complétez le dossier classe d'eau « Métiers » qui comprend obligatoirement le projet et le budget.

4. Le dossier de candidature, le projet détaillé, la fiche comptable et le RIB sont à envoyer à l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Une copie du dossier de candidature et du projet est à envoyer au Rectorat (DAET).

Pour l'année scolaire 2011-2012, les projets sont à déposer avant le 10 décembre 2011.

5. Après examen de votre projet, un courrier vous sera adressé. En cas d'acceptation, ce courrier sera accompagné de la décision d'aide et du versement de l'aide en totalité. Prévoyez un calendrier de démarrage du projet adapté à un délai de réponse de l'ordre d'un mois.

6. Une fois la classe d'eau « Métiers » réalisée, vous vous engagez à transmettre à l'agence de l'eau un décompte des dépenses certifié sur l'honneur, un compte-rendu de réalisation ou toute production telle que précisée au projet.

